



CLAUSES DE GARANTIE

Les garanties peuvent varier selon le pays. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec le centre de service de votre région.

CES CLAUSES NE CONCERNENT QUE LES MODÈLES FABRIQUÉS APRÈS 2009.

LES GARANTIES STIPULÉES S'APPLIQUENT À UN USAGE DOMESTIQUE SEULEMENT.

■ GARANTIE À VIE — LIMITÉE

L'aspirateur central Cyclovac est protégé par une garantie à vie. Nous vous garantissons que votre aspirateur central sera exempt de tout défaut de matériaux ou de fabrication pour aussi longtemps que vous êtes le propriétaire original de votre appareil et que celui-ci demeure en son lieu d'installation d'origine. Cette garantie s'applique au corps et à la cuve de l'appareil et n'est pas transférable.

Les moteurs et les composantes électriques sont garantis à 100 % pour une période de 10 ans pour les séries E, GS et H; et pour une période de 15 ans ou 750 heures d'utilisation pour les séries DL, GX et HX. Pour le modèle Constructor, ils seront garantis à 100 % pour une période de 5 ans et à 50 % pour 5 ans supplémentaires. Le centre de service autorisé réparera ou remplacera (à la discrétion de Cyclovac) la ou les pièces défectueuses, et ce, sans frais de main d'œuvre en atelier pendant une période de 2 à 5 ans (voir ci-dessous).

Garantie Cyclovac – AMÉRIQUE | Moteurs et composantes électriques

MODÈLE	PIÈCES	MAIN-D'OEUVRE
Séries E, GS & H	10 ans	5 ans
Séries DL, GX & HX	15 ans ou 750 heures	5 ans
Constructor	5 ans 100% + 5 ans 50%	2 ans

Garantie Cyclovac – EUROPE et autres continents | Moteurs et composantes électriques

MODÈLE	PIÈCES	MAIN-D'OEUVRE
Séries E, GS & H	10 ans	3 ans
Séries DL, GX & HX	15 ans ou 750 heures	3 ans

Pour le maintien de votre garantie, le service devra être effectué exclusivement par un marchand autorisé Cyclovac utilisant des pièces d'origine Cyclovac ou Trovac.

La garantie ne couvre pas : l'usure normale de certaines composantes comme les filtres, les dommages dus (selon Cyclovac) à un usage abusif (ex. : poussière de plâtre, eau, etc.), l'usage commercial, le manque d'entretien adéquat, l'installation inadéquate, la négligence, les désastres naturels, les sinistres et les accidents.

■ GARANTIE 5 ANS SANS TRACAS SUR LES ACCESSOIRES RECOMMANDÉS** CYCLOVAC

Les accessoires recommandés** Cyclovac sont garantis pour une période de 5 ans (sauf poignée sans fil et balais électriques) selon les modalités suivantes : durant cette période, si un accessoire s'avère défectueux du fait d'un vice de fabrication, il suffit de le retourner au centre de service autorisé Cyclovac accompagné de la facture d'achat (décrivant les accessoires achetés) et il sera réparé ou remplacé selon les conditions de la garantie. Cependant, cette garantie ne couvre pas les pièces mobiles des balais à tapis, ni l'usure normale de certaines composantes comme les courroies, les poils, les rouleaux et leur roulement, de même que l'usage abusif. Elle est applicable uniquement pour un usage domestique.

** Vos accessoires recommandés Cyclovac sont clairement identifiés par le logo Cyclovac. Produits achetés après le 1^{er} octobre 2014 seulement. Tout autre accessoire, même si acheté chez un détaillant Cyclovac et ce en même temps ou non qu'un aspirateur central Cyclovac, n'est pas couvert par la garantie 5 ans Cyclovac.

Garantie pour un usage domestique seulement. Cette garantie n'est pas une modification — mais une addition — aux garanties stipulées par une législation civile. **Toute réclamation relative à cette garantie doit être accompagnée de la facture d'achat.** Toute modification apportée aux produits peut invalider la garantie. Les frais de transport et de déplacement ne sont pas couverts par la garantie. Le marchand pourrait exiger des frais pour le service à domicile. Cette garantie n'est pas transférable.

Conservez toutes preuves d'achat (facture, bon de livraison, etc.). La date indiquée sur ces documents établit la période de garantie. Nous vous encourageons également à enregistrer votre garantie en ligne au cyclovac.com. Si votre appareil requiert des réparations pendant la période de garantie, vous devrez présenter une preuve d'achat. Si celle-ci ne peut être présentée, la période de garantie sera déterminée selon la date de fabrication du produit.

Cyclovac ne sera pas tenu responsable des dommages directs ou indirects causés par l'utilisation de l'appareil d'aspiration centrale.

La garantie peut varier selon le pays.

■ GARANTIE POUR USAGE COMMERCIAL

Selon l'usage et l'installation, nos appareils sont couverts à 100 % (sauf pièces d'usure : filtres, courroies, etc.) pour une période de 90 jours pour les séries E, GS et H ainsi que le modèle Constructor; et pour une période de 500 heures d'utilisation pour les séries GX, DL et HX. Cette garantie inclut tout aspirateur central Cyclovac vendu sous un nom d'entreprise, même si l'appareil est installé dans une résidence. Les accessoires recommandés Cyclovac sont quant à eux garantis pendant 90 jours.